

## Annexe 2

### Déclaration du demandeur concernant l'incendie

A la connaissance des agents d'EDF Hydro Alpes, les parcelles concernées par la présente demande d'autorisation de défrichage dans le cadre du projet Vouglans – Saut-Mortier n'ont subi aucun incendie sur les 15 années précédant le dépôt de ce dossier.